

Couples parentaux et séparation : la consultation mixte au CSP Berne-Jura

(présentation dans le cadre du Forum de l'Association jurassienne pour la coparentalité (AJCP) du 17 juin 2021)

Présentation d'Olivier Correvon, juriste :

Les processus de séparation conjugale et de divorce sont des périodes souvent difficiles à vivre pour les parents et les enfants concernés.

Le CSP Berne-Jura a de longue date eu à cœur d'offrir un lieu d'écoute, d'échange mais aussi d'information aux personnes concernées. Toutes les questions liées à la coparentalité ont motivé le CSP à repenser son offre de prestations.

Dans un premier temps, nous offrons des consultations conjugales et juridiques classiques. Comme le CSP disposait et dispose toujours de prestations diverses (couple et famille, social et dettes et juridiques), nous avons vu l'opportunité d'offrir aux personnes concernées une approche pluridisciplinaire. C'est ce qui a donné naissance, il y a une vingtaine d'années, à une consultation mixte à laquelle participent deux intervenants : un conseiller conjugal et familial et un juriste. Ainsi, il est possible, d'offrir un double regard : relationnel et juridique.

Le but est de permettre aux personnes concernées, et tout particulièrement aux parents hésitants ou en désaccord sur la prise en charge des enfants, d'exprimer chacun leur point de vue et de prendre connaissance de celui de leur conjoint tout en recevant une information juridique ciblée sur les possibilités offertes par loi pour trouver une solution équitable pour chacun et tout particulièrement pour les enfants. La consultation se déroule sous la forme d'un dialogue orienté vers l'avenir en évoquant les différentes pistes ou options concernant le couple et les enfants.

Lors de la 1ère séance on aborde notamment les conséquences de la séparation, les différents types de garde des enfants et l'autorité parentale, les aspects financiers et le calcul des contributions d'entretien (avec une présentation du nouveau droit de l'entretien de l'enfant).

Les parents sont invités à s'engager dans un dialogue de coparentalité tout en ayant la possibilité, parallèlement, d'effectuer un travail sur la fin ou le réaménagement de la relation de couple. Toujours lors de cette 1ère séance, mon collègue conseiller conjugal et familial informe le couple des possibilités d'effectuer ce travail sur la relation et plus particulièrement des différentes prestations offertes par le CSP Berne-Jura en collaboration avec Caritas-Jura. J'y reviens plus loin.

Dès la 2ème séance, généralement, le travail se poursuit avec le juriste que je suis pour examiner plus concrètement les aspects financiers (en établissant le budget de chaque ménage après séparation) ainsi que les autres points à régler et, le cas échéant, à faire figurer dans une convention de séparation ou une convention d'entretien.

Une 3ème séance est le plus souvent nécessaire pour la rédaction de la convention. Comme dit précédemment, parallèlement à cette partie plus juridique et administrative, le couple a la possibilité d'effectuer un travail sur sa relation avec mon collègue conseiller conjugal et familial. Je lui passe la parole pour une présentation plus détaillée avant de revenir sur les questions posées aux intervenants.

Présentation d'Adriano Angiolini, conseiller conjugal et familial :

Bonjour, Angiolini Adriano, conseiller conjugal au CSP Berne-Jura et à Caritas-Jura

Au fil des années le CSP Berne-Jura a mis sur pied d'autres prestations pour accompagner au mieux les séparations et les familles séparées.

Depuis 2012 le CSP Berne-Jura et Caritas offrent ces prestations conjointement.

Pour les enfants (4-16 ans) : Ma famille Autrement, 5 rencontres de 1h30 en petit groupe pour mieux vivre la séparation de ses parents, pour accepter la nouvelle forme que prend sa famille, pour comprendre sa nouvelle place à l'intérieur de sa famille. L'animatrice, Mme Aude Sauvain rencontre aussi les parents en début et fin de parcours.

Pour les adultes : des groupes de parole et de soutien, 8 rencontres tous les 15 jours avec 1 animateur-trice, pour partager son vécu et ses expériences avec des personnes dans la même situation, pour trouver un soutien en s'appuyant sur les ressources de chacun et du groupe, pour s'encourager et envisager l'avenir avec davantage de confiance et de sérénité.

Parallèlement, les conseillères conjugales du CSP et de Caritas Jura peuvent recevoir les 2 parents pour boucler l'histoire de leur couple d'un point de vue relationnel et pour s'installer dans la coparentalité.

Caritas Jura est également en lien avec Mme Anne-Marie Theubet médiatrice familiale, pour des séances de médiation et la rédaction de convention de séparation et de divorce.

Depuis ce printemps, avec le soutien de la Chaîne du Bonheur le CSP Berne-Jura et Caritas Jura proposent également une prestation pour les enfants témoins de violence conjugale ou parentale. Ce groupe de soutien a lieu en 7 séances sous forme d'atelier autour d'un Conte. Il est animé par Mme Aude Sauvain et Manon Rusca les 2 psychologues.

Enfin, depuis quelques années pour permettre à des familles stressées ou en manque de moyens financiers, le CSP Berne-Jura propose gratuitement durant l'année 3 week-ends familles et 1 semaine de vacances familles gratuites et

animées. Toutes ces activités ont été malheureusement stoppées ou diminuées en raison de la crise sanitaire, mais elles reprennent gentiment et vont, nous l'espérons, pouvoir retrouver leur rythme de croisière.

Merci de votre attention.

Questions - réponses :

1) *Dans votre pratique professionnelle, quels sont les problèmes les plus préoccupants que vous avez à traiter en ce qui concerne les enfants, lors de séparations et de divorces ?*

Un point particulièrement important à traiter dans le cadre de nos consultations est de permettre aux parents qui se séparent de ne pas oublier qu'ils restent des parents et qu'ils doivent tout particulièrement veiller à maintenir la coparentalité. Une des grandes difficultés réside dans le fait de pouvoir réunir les deux membres du couple car nous constatons que quand les deux peuvent se réunir dans un cadre neutre cela permet la restauration d'un dialogue parfois difficile ou interrompu et la recherche constructive de solutions favorables pour tous les membres de la famille.

2) *Quelle est votre appréciation du fonctionnement systémique des instances concernées par la protection de l'enfant dans ces situations, plus particulièrement lorsqu'elles deviennent conflictuelles ? Estimez-vous la protection de l'enfant efficace et suffisante ?*

Il nous est difficile de nous exprimer sur le fonctionnement des instances concernées par la protection de l'enfant dans la mesure où nous n'assistons ni les parents, ni les enfants dans leurs démarches auprès de ces autorités. Nous recevons parfois des remarques des parents au sujet des lenteurs de la procédure et des difficultés à être entendus.

3) *La pratique de Cochem (exposé n° 2) ou d'autres modèles de traitement interdisciplinaire vous paraissent-ils des exemples à suivre ?*

Elles sont intéressantes et correspondent tout à fait aux objectifs recherchés par le CSP en mettant sur pied la consultation mixte et les autres prestations en faveur des familles, même si, pour sa part, le CSP a choisi une autre forme d'accompagnement que le modèle de Cochem.

Merci de votre attention.